

PERMIS MOTO



LES PERMIS

AM



Permis AM (ex BSR) pour conduire un cyclo, scooter ou moto 50 cm³ et un quadricycle léger dès 14 ans

DURÉE : 7 heures

PRÉ-REQUIS : Dès 14 ans

A1



PERMIS MOTO ET SCOOTER A1

Motocyclettes avec ou sans side-car : cylindrée limitée à 125 cm³
Puissance maxi 11 kW (15 CV), rapport poids/puissance maxi 0.1 kW/kg
Tricycle à moteur d'une puissance maximale de 15 kW (20 CV)

DURÉE : 20 heures (minimum légal obligatoire)

PRÉ-REQUIS : Avoir minimum 16 ans et être titulaire de l'ASSR 2 ou l'ASR

A2



PERMIS MOTO ET SCOOTER A2

Motocyclettes avec ou sans side-car : puissance maxi 35 kW (47 CV)

Rapport poids/puissance maxi 0.2 kW/kg

La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus du double de sa puissance.

DURÉE : 20 heures (minimum légal obligatoire)

PRÉ-REQUIS : Avoir minimum 18 ans

A



PERMIS MOTO A

L'objectif de la formation pour l'obtention du permis moto est de permettre l'acquisition des compétences nécessaires pour conduire une moto en toute sécurité. Le permis A autorise la conduite de toutes les motocyclettes dont la puissance n'excède pas 100 CV.

DURÉE : 20 heures (minimum légal obligatoire)

Vous devrez justifier d'un minimum de 20 heures de leçons, dont 8 sur piste et 12 sur route.

Si vous êtes titulaire du permis A1 (AL avant le 1er mars 1999), vous permettant de conduire une motocyclette légère d'une cylindrée n'excédant pas 125 cm³, la durée minimale des leçons est ramenée à 15 heures, dont 5 sur piste et 10 sur route.

PRÉ-REQUIS : Avoir minimum 24 ans

Etre âgé de 24 ans pour l'épreuve pratique ou 20 ans si vous êtes déjà titulaire du permis A2 depuis 2 ans et avez suivi une formation de 7 heures complémentaire.

Il n'est pas utiles de passer l'épreuve théorique générale (code de la route) si vous avez obtenu un permis de conduire durant les 5 dernières années. Autrement, il faudra d'abord passer le code de la route. La réussite à cette épreuve donne droit à cinq épreuves pratiques, dans un délai maximum de trois ans, à compter de la date d'obtention du code la route.

Le permis A donne les équivalences A1, A2, AM (ex BSR)

ATTESTATION 7 HEURES 2 ET 3 ROUES

PRO



Depuis le 1er janvier 2011, le permis B permet de conduire une motocyclette légère et un scooter de 50 à 125 cm³ ou un 3 roues (catégorie L5e).

DURÉE : 7 heures

PRÉ-REQUIS : Permis B depuis minimum 2 ans

La catégorie B du permis de conduire autorise la conduite, sur le territoire national, d'un véhicule de la catégorie L5e à la triple condition que le conducteur soit âgé de 21 ans, soit titulaire de cette catégorie de permis depuis au moins deux ans et qu'il ait suivi une formation pratique dispensée par un établissement ou une association agréés au titre de l'article L. 213-1 ou L. 213-7

LA PASSERELLE A2 VERS A

PRO



Cette formation de 7 heures se déroule sur une ou deux journées et il n'y a pas d'examen final!

DURÉE : 7 heures

PRÉ-REQUIS : Cette formation peut être suivie trois mois avant la date anniversaire des deux ans après l'obtention de la catégorie A2